

**Texte à partir duquel s'est construite une intervention lors du séminaire de réflexion de PFI  
Plate-Forme Interregionale « Travail collaboratif & pratiques en amateur »  
<https://www.pfi-culture.org/fr/>**

**« DROITS CULTURELS » ET « COMMUNS », CONCEPTS D'AVENIR POUR PENSER  
L'AVENIR DU MONDE ASSOCIATIF EN GÉNÉRAL ET DU SECTEUR CULTUREL EN  
PARTICULIER**

**« droits culturels » et « communs » deux concepts intéressants à travailler... d'autant plus si  
on les croise**

Ce questionnement nous semble pertinent à poser dans plusieurs perspectives mais notamment dans celle des interrogations des acteurs culturels associatifs qui se demandent comment développer la pratique artistique et culturelle ?

En effet, ne serait-ce qu'à travers les dispositifs d'enseignements artistiques (que l'on songe à la part d'autodidaxie facilitée par les nouvelles technologies dans la musique par exemple), les amateurs sont de plus en plus acteurs de leurs pratiques.

Pour prolonger, il semble utile de chercher à voir comment ils peuvent être de plus en plus acteurs des structures qui leur permettent de développer ces pratiques ? Autrement dit, comment sont-ils concernés par l'environnement de leur pratique ?

Cela renvoie à une problématique-clé : à qui appartiennent les structures culturelles ? Et comment associer l'ensemble des parties-prenantes au projet ? Comment permettre leur participation ? Comment, dans une optique démocratique, permettre à chacun de « prendre part » ?

Je commencerai par un pas de côté car je viens de retomber sur une phrase que j'avais noté en lettre capitale sur un carnet, une citation datant de Novembre 2018 prononcée par une personne avec qui je suis rarement d'accord, il s'agit de Gabriel Attal, l'actuel porte-parole du gouvernement. Il était alors secrétaire d'État à la vie associative et il a dit : « *les associations sont un trésor pour la Nation* »

En relisant cette formule, je me suis immédiatement dit que si c'était un trésor, il faut en prendre soin et voir comment cette ressource pour la Nation qu'est le monde associatif, on la préserve, on la sauvegarde, on la développe, on la pérennise...

Mais les productions artistiques, les créations culturelles, les pratiques artistiques et culturelles sont aussi des trésors pour la Nation (et plus encore évidemment pour l'ensemble des communautés humaines) et évidemment constituent pour nous des ressources qui nous aident à agir, réfléchir, penser, être actif et acteur de la société... donc cette ressource il faut également voir comment, globalement, on la préserve, on la sauvegarde, on la développe, on la pérennise et même on l'accroît au bénéfice de tous.

Nous avons donc une ressource d'une part et une communauté d'autre part, soit deux des trois composantes de ce qui constitue un bien commun.

Un bien commun c'est un objet très concret (une bibliothèque de rue, un jardin partagé, une AMAP, un supermarché coopératif) ou plus impalpable (un logiciel libre, une encyclopédie en ligne comme Wikipédia ou encore -et cela peut hélas devenir d'actualité- l'air ou l'eau... des ressources vitales) qui permet de penser **une propriété commune à travers des usages** c'est-à-dire la manière dont chacun peut utiliser cet objet et plus encore à travers la possibilité d'être contributeur, à travers l'ouverture faite à la participation à l'évolution de cet objet... et donc la possible responsabilité à prendre sur le devenir de cet objet, de cette ressource.

Autrement dit, ce qui peut être passionnant avec cette notion c'est qu'elle permet de dépasser la vision trop simple, binaire entre les collectivités publiques et la sphère publique d'un côté et le marché et le secteur privé de l'autre... Les communs sont un système de ressources dont la propriété n'est régulé ni par l'État<sup>1</sup> et le secteur administré, ni par le secteur privée... Et on pourrait peut-être dire surtout pas par le secteur privé.

Ce dernier point est très important et je m'y arrête une seconde. En effet, historiquement on peut avoir une lecture des communs inspirés par Elinor Olstrom (1ère femme à obtenir en 2009 le prix Nobel d'économie pour ces travaux sur les biens communs justement) où on a des ruptures historiques qui permettent de définir les communs par leur contraire qui sont les « enclosures » (historiquement la manière dont des champs gérés en communs au Moyen-âge sont clôturés d'où le terme enclosure ce qui est une des bases importantes au développement du capitalisme reposant sur un système de propriété privé qui permet l'accumulation de capitaux etc)

Et en disant **géré** ni par la sphère publique, ni par le secteur privé (entendu comme secteur privé marchand, lucratif) nous avons mis le doigt évidemment sur la 3ème composante de la définition d'un bien commun, c'est-à-dire

1/ une ressource (à préserver, pérenniser)

2/ une communauté qui s'occupe et bénéficie de cette ressource

3/ un mode de gestion de cette ressource, c'est-à-dire un travail pour inventer collectivement des règles et une gouvernance permettant donc non seulement définir la meilleure manière de préserver voire développer et en tout cas pérenniser cette ressource) mais le faire en agissant au bénéfice de **l'ensemble des membres** de la communauté.

cela ouvre la porte à un champ de réflexions et de pratiques en terme d'auto-organisation et d'auto-gestion.

Or pour aborder cet espace d'expérimentation autour de l'auto-organisation et de l'auto-gestion, un concept peut s'avérer pertinent : celui des droits culturels.

En effet, comment peut-on agir pour l'ensemble des membres de la communauté sans les associer ?

Nelson Mandela disait déjà « *ce qui se fait pour moi, sans moi, se fait contre moi*<sup>2</sup> »

Faire avec les membres de la communauté, en partant de l'identité (ou des identités) qui les constituent c'est tenir compte de ce qu'on appelle les droits culturels

Pour les définir d'un mot : les droits culturels sont l'ensemble des ressources qui nous permettent de composer une façon singulière et sociale d'être au monde.

---

1 Rappelons-nous de ce que disait Nietzsche « L'État est le plus froid des monstres froids »

2 Cette phrase est très importante car si on la prend au sérieux, elle ouvre une exigence éthique dans les interventions publiques et les façons de concevoir les services et politiques publiques. Il n'est pas interdit de penser par exemple qu'en matière de politique de la ville, la réelle prise en compte de cette phrase dans certains quartiers permettraient de gagner en paix sociale et d'ailleurs le rapport de MH Bacqué et M Mechmache il y a qqes années (mais remisé dans un tiroir malheureusement s'intitulait « pour une réforme radicale de la politique de la ville, cela ne se fera pas sans nous »

À mon sens, pour comprendre véritablement les droits culturels, c'est très simple il faut trois choses tout d'abord évidemment éviter le contresens qui nous ferait confondre culture et art

En effet, l'article 2A de la déclaration de Fribourg précise les choses et permet de se rendre compte que, contrairement au réflexe que l'on peut avoir, ce qualificatif « culture » ne se limite pas là à l'étroit périmètre des champs d'expression artistique rassemblée en France par le Ministère du même nom le Ministère de LA Culture

(cela renvoie à la définition très simple que donner JC Wallach, « l'art c'est la chose, la culture c'est la relation à la chose »)

L'approche est ici beaucoup plus large puisque **la culture ce n'est pas que l'art, c'est globalement tout ce qui permet de composer une façon singulière et sociale d'être au monde**

Ce sont les beaux arts comme la cuisine !

La littérature comme le sport !

l'architecture et le mode d'habitat comme le cinéma !

les arts plastiques ou le patrimoine comme les langues, etc...

En somme, tout ce qui peut développer et renforcer les capacités, les capabilités et donc les droits, libertés et responsabilités (NB on retrouve ici cette notion de responsabilité)

Et du coup, c'est très important car les droits culturels concernent tous le monde, et pas seulement les professionnels du secteur culturel puisque quel que soit le domaine dans lequel on agit les droits culturels sont en enjeu

Je vais passer vite sur la deuxième chose « la portée juridique » de la notion (et la manière dont elle renvoie à une action politique puisque le droit ce n'est qu'une cristallisation à un moment donné de l'expression d'un rapport de force social) et la troisième chose : le pluriel « les » droits culturels désignant un ensemble de droits reliés, articulés les uns aux autres dans leur interdépendance et leur indivisibilité et renvoyant tout simplement (dans une logique s'opposant aux dynamiques de ségrégation, inégalités et discriminations) aux droits fondamentaux et particulièrement à la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (juste au sortir de la guerre comme expression d'une réflexion sur les causes fondamentales des conflits et les responsabilités, encore ce concept, communes pour les temps de paix)... Ce qui me permet de conclure sur un point qui est tout simplement la dimension pacificatrice des droits culturels

... et, il faudra développer davantage mais cette hypothèse posée : la dimension pacificatrice des droits culturels plus encore quand elle rencontre la construction de biens communs.

Je voudrai conclure par un paradoxe, une dialectique propre à votre milieu, le milieu artistique :

Même si il faudrait développer davantage (mais on aura peut-être d'autres occasions pour ça) j'ai tenté de commencer à démontrer que parler des droits culturels c'est évoquer un processus de pacification des rapports sociaux.... Et plus encore donc en reliant ce concept avec celui de commun

Donc ce n'est pas une mince affaire, apporter au monde stabilité, paix, tranquillité... Rasséréner le monde, quel ambitieux mais nécessaire programme ! (il faut le faire tout à la fois modestement et génialement!)

Comment est-ce possible de travailler cela en tenant compte de la dialectique particulière art-culture (rappelons nous JC Wallach disait « l'art c'est la chose, la culture c'est la relation à la chose ») ?

Cette dialectique je l'ai trouvé récemment bien résumé par une phrase inscrite sur le mur d'un bar ou plutôt d'un estaminet, à Uzeste où travaille la compagnie Lubat « *la culture rassure, divertit. L'art inquiète, avertit* »

Phrase qui n'est d'ailleurs pas sans évoquer (même si elles ne se recoupent que partiellement celle de Pasolini quand il disait « *la culture est une résistance à la distraction* »)

Comment parvenez-vous à travailler cette problématique propre à vos métiers : vous contribuez, en quelque sorte à la pacification du monde grâce aux droits culturels et simultanément, à travers l'expression artistique vous questionnez en permanence, potentiellement, l'ordre établi ?

J-Baptiste Jobard  
coordinateur du CAC  
Collectif des Associations Citoyennes